

NOMENCLATURE : 08-09

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

POLITIQUE CULTURELLE - ECOLE MUNICIPALE
D'ARTS PLASTIQUES FERNAND BOURGUIGNON –
PROJET D'ETABLISSEMENT – MISE EN ŒUVRE
PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
COOPERATION

Rapporteur : Madame Hélène CORRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250226-DLB06_26022025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques Fernand BOURGUIGNON a pour vocation l'enseignement artistique, la création et la diffusion. A ce titre, elle participe à la vie culturelle de la Ville de Lens et concourt au rayonnement de celle-ci à l'échelle intercommunale et plus largement sur le territoire des Hauts de France.

De par son évolution récente, le projet de l'établissement poursuit plusieurs objectifs :

- Amener l'établissement à évoluer vers un lieu de vie, de ressources et d'exposition,
- Créer des espaces de rencontre avec un accompagnement pour la création artistique (ateliers libres),
- Développer les pratiques artistiques nouvelles : arts numériques, gravure, arts plastiques, récup'art,
- Développer l'offre pédagogique (atelier famille, cours préparation aux écoles d'art),
- Ouvrir encore plus l'école à un public de jeunes lensois,
- Proposer des interventions artistiques, des résidences d'artistes, des expositions et valoriser les ressources artistiques,
- Ouvrir l'école de dessin et peinture sur son environnement et amener les participants à découvrir les ressources du territoire,
- S'appuyer sur les savoir-faire acquis par les habitants et les valoriser à travers un échange de savoirs,
- S'appuyer sur la démarche de développement durable de la ville et travailler notamment avec des matériaux de récupération.

Pour ce faire, elle collabore chaque année avec différentes structures (établissements d'enseignement artistiques du territoire, associations des secteurs culturel ou éducatif, ...) pour l'élaboration, l'organisation, la participation ou l'accueil de diverses manifestations et actions (projet, stage, workshop, exposition ...).

La programmation de ces événements est à la fois liée à la programmation annuelle de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, mais également liée à des opportunités supposant une forte réactivité de l'établissement.

Afin de permettre à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques de poursuivre les missions prioritaires de son projet d'établissement, notamment par le biais d'une stratégie de projets, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, notamment de partenariat, et tous documents utiles à la mise en place :
 - d'actions et projets s'inscrivant dans le cadre du projet d'établissement menés en partenariat avec divers équipements culturels et musées,
 - de stages et workshops animés par des artistes du territoire et de la Région,
 - de rencontres pédagogiques, projets, actions culturelles menées en partenariat avec des associations des secteurs culturel ou éducatif,
 - d'expositions des élèves de l'école d'arts plastiques et des stagiaires participant aux stages et aux workshops,
 - de sorties culturelles pour les élèves de l'école municipale d'arts plastiques.

La commission services à la population a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Yvette MAZEREUW

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 FEVRIER 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 18 février 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MAZEREUW, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.